

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
MURET

VILLE DE
31220 CAZERES

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



Délibération
n°2017-07-12

L'an deux mille dix-sept le 03 juillet 2017 à 20h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, Salle Raymond Pujol, sous la présidence de Monsieur OLIVA Michel, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de Convocation du Conseil Municipal : 26 juin 2017

Etaient présents : la majorité des membres en exercice :

MM. OLIVA - LAFFONT - GRILLOU - Mme DRIEF - M. FAGUET - Mme FERRE - M. DEFIS - Mme ROUSSEAU - M. COUTANCEAU - Mme PAOLINI - MM. DUBOIS - COMBES - RAMINI - HRITANE - Mme BARDET - M. HAMADI - Mmes COUZINIÉ - SOULA - DUBRANA - MARY - BOREL - M. LOSIO - HAC.

Absente ayant donné procuration : Mme LOURDE ayant donné procuration à M. HAC.

Absents : Mme DUC-MM. DELMON-RIVIERE.

Secrétaire de séance : Mme PAOLINI Michelle.

Présents : 23
Procuration : 1
Absents : 3
(Mme DUC-MM.
DELMON-RIVIERE)
Exprimés : 24
Pour : 24

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de mettre en place les tarifs des concessions funéraires au mètre.

Monsieur le Maire propose les durées et tarifs suivants :

| TARIFS DES CONCESSIONS AU METRE | - <u>Concession cimetièrè:</u> | 30 ans | Le m ² | 200 € |
|--|--------------------------------|--------|-------------------|-------|
| | | 50 ans | Le m ² | 300 € |

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver les tarifs et de l'autoriser à délivrer et signer les concessions funéraires et tous documents afférents à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- d'approuver les tarifs indiqués ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à délivrer et signer les concessions funéraires et tous documents afférents à ce dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de son affichage.

Acte rendu exécutoire
compte tenu de sa
publication
par affichage le 06.07.17
Et reçue à la Sous-
préfecture le 04.07.17



Pour extrait conforme,
Cazères, le 04 juillet 2017
Le Maire : Michel OLIVA

